



HAL
open science

Les risques psychosociaux : un vide conceptuel ?

Jérémie Rollot

► **To cite this version:**

| Jérémie Rollot. Les risques psychosociaux : un vide conceptuel ?. 2012. halshs-00692895

HAL Id: halshs-00692895

<https://shs.hal.science/halshs-00692895>

Preprint submitted on 1 May 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les risques psychosociaux : un vide conceptuel ?

Jérémie ROLLOT

Consultant-Formateur Santé psychologique au Travail

jeremie.rollot@gmail.com

Introduction

La santé mentale a fait irruption dans le monde du travail de manière brutale et dramatique dans le secteur de l'automobile, ou plus récemment dans le secteur des télécommunications. Une prise de conscience des risques liés au travail sur la santé mentale s'est alors réalisée. Auparavant, le travail exposé le corps du salarié à des risques physiques, désormais de l'« âme » du salarié est exposée à des risques psychosociaux.

Les risques physiques étant pour la plupart maîtrisés, il convenait alors d'appliquer une méthode analogue pour les risques psychosociaux. Ce prolongement méthodologique a conduit à la conceptualisation des risques psychosociaux ou RPS.

Depuis 2008, les publications et les rapports sur les RPS se sont succédés sans réellement proposer une définition consensuelle. Le rapport Nasse-Légeron s'avère être le premier d'entre eux, il fut rédigé à la demande du ministre du Travail de l'époque. Par sa primauté, il a marqué l'orientation et l'opérationnalisation de ce concept en appuyant sur l'importance de la mesure, et sur la constitution d'un collège d'experts.

Ce collège a effectivement été constitué et délivré un rapport (2011) intitulé *Mesurer les facteurs psychosociaux au travail*. Ainsi, la filiation porte la marque de la mesure, mais aussi de celle de la difficulté d'offrir une définition claire des risques psychosociaux. Toutefois, l'écart entre les deux rapports, nous le verrons, existe bel et bien.

Dans le présent article, à l'aune d'une lecture critique et épistémologique de ces deux rapports, nous démontrerons que l'absence de définition est due : d'une part, à l'utilisation d'une causalité linéaire et d'un modèle issu des sciences physiques¹ (et ce malgré, les mentions faites de leur complexité, de leur causalité circulaire et des interactions des différentes composantes de cette notion) ; d'autre

¹ Il est important ici de préciser notre pensée. Nous ne rejetons pas en bloc l'idée selon laquelle les sciences physiques sont susceptibles de constituer un idéal de rigueur vers lequel les sciences humaines et sociales peuvent tendre. Car ce serait considérer les sciences physiques comme un élément monolithique. En d'autres termes, la physique n'est pas que newtonienne. Des branches entières de la physique s'intéressent à des causalités non linéaires et complexes.

Ce que nous rejetons, c'est l'illusion qu'il suffit d'avoir des mesures pour prétendre à une rigueur scientifique. A nouveau, c'est se baser sur des représentations erronées que la rigueur conceptuelle n'est pas primordiale en physique et que les outils de mesure sont d'un autre acabit que ceux utilisés en sciences humaines et sociales.

part, et conséquemment, à l'importance démesurée accordée à la mesure des risques psychosociaux. Comme s'il était nécessaire de les mesurer pour prouver leur existence

Par conséquent, la méthode d'étude des « risques psychosociaux » au travail est, pour l'heure, inappropriée et paradoxale. Et de ce fait, la notion de risques psychosociaux devrait être abandonnée.

Complexité et réduction

Les risques psychosociaux forment une sombre nuée dans laquelle il est difficile de se retrouver, même pour les lumières les plus expertes. Il s'agit là d'un des objectifs affichés du rapport Nasse-Légeron :

[...] nous avons d'abord cherché à fixer clairement les concepts utilisés, puis à tracer une voie d'observation des faits couverts par ces concepts qui soit aussi dégagée que possible des contingences conflictuelles qui les entourent (p.4).

Il est intéressant de noter la nuance : clarifier les concepts utilisés ne signifie absolument pas clarifier le concept de risques psychosociaux. Et, en effet, la suite du rapport est explicite à cet égard :

La grande variété des thèmes mis sous le vocable de risques psychosociaux est source d'une grande confusion. Ces thèmes recouvrent en effet les déterminants et les effets, sans distinguer entre les causes et les conséquences. Cette confusion tient non seulement à la diversité de ces risques mais aussi à la complexité des liens qui les unissent et qui ne relèvent pas toujours de la causalité linéaire car, interagissant fortement entre eux, ils sont plutôt de type circulaire ou systémique. Ainsi, anxiété ou dépression peuvent apparaître comme conséquences du stress, des violences au travail, des harcèlements ou d'un traumatisme ; dans le cas des addictions, ce peut être tout autant la conséquence que la cause (p.7).

Ainsi, la difficulté de clarification du concept tient à la variété des éléments qui composent l'ensemble, et à la complexité de leur articulation. En d'autres termes, l'ensemble « risque psychosociaux » est composé d'éléments hétérogènes, pour lesquels il est visiblement difficile de trouver une communauté et des liens clairs. En effet, leurs relations semblent constituer un lacs. La causalité linéaire, liant une cause à une conséquence, ne s'y prête pas. En d'autres termes, les conséquences des risques psychosociaux ont tendance à majorer ou à minorer leurs causes. Ou encore, un état de stress au travail peut, par exemple, déboucher sur une situation de harcèlement.

De ce fait, il est essentiel pour les auteurs d'éclairer les notions mises en jeu. D'autant que l'objectif de ce rapport est de fournir des indications pour procéder à la mesure des risques psychosociaux. Dès lors, nous pouvons légitimement poser la question : comment mesurer quelque chose de flou ? Comment évaluer les risques psychosociaux sans définition précise du concept ? Et si une mesure est tout de même entreprise, qu'est-ce qui nous garantit ce qu'elle mesure effectivement² ?

² Il s'agit ici de la définition même de la validité en psychométrie.

Nous allons analyser comment les auteurs opèrent pour élaborer une définition opérationnelle des risques psychosociaux. Leur méthode consiste en une double réduction : la première portant sur la notion de complexité, la seconde sur la notion de risque psychosocial elle-même.

Et, nous faisons l'hypothèse qu'il s'agit de l'une des raisons de la difficulté à définir clairement ce que sont les risques psychosociaux ; autrement dit à dépasser la juxtaposition de termes pour constituer une catégorie qui ait du sens.

De la complexité

La complexité mentionnée par les auteurs dès le début de leur article constitue une caractéristique essentielle des risques psychosociaux et différenciatrice vis-à-vis d'autres risques. Nous pensons ici aux risques professionnels comme les risques physiques, chimiques, etc.

Effectivement, ces derniers s'inscrivent dans un schéma beaucoup plus linéaire de liaison des causes aux conséquences. Par exemple, certains éléments matériels augmentent la probabilité d'accident : ainsi le stockage d'objets en hauteur accroît la probabilité de chute d'objet en hauteur. Il y a donc une prévisibilité, une lecture de l'avenir plus aisément réalisable que dans un système complexe. Car ce qui rend difficile la prévention des risques psychosociaux en milieu professionnel, c'est la faible capacité à prédire où, quand et comment ils émergeront³.

De plus, le risque de chute d'objet n'interagit pas avec les risques chimiques, sauf cas exceptionnel. Par conséquent, contrairement aux notions regroupées sous le terme risques psychosociaux, les éléments composants les risques professionnels sont indépendants. Il s'agit ici une deuxième dimension rencontrée dans les systèmes complexes : l'interdépendance des parties au sein d'un tout.

Ce constat de la complexité s'accorde mal avec un désir de mesure des risques psychosociaux dans la mesure où, c'est ce que nous allons observer, la conception de la mesure est une conception linéaire et classique dans le champ des risques. Pour autant les auteurs ne vont pas arrêter leur entreprise pour ce menu détail. Et, à supposer que Messieurs Nasse & Légeron ne définissent pas la complexité avec les critères que sont les nôtres, à savoir : dépendance, rétroaction, causalité circulaire... Aucune définition de la complexité n'est proposée dans le rapport.

Leur approche distingue trois niveaux, à savoir : danger, risque et dommage :

« Le risque se définit comme la probabilité qu'une exposition au danger entraîne un dommage et les stratégies de prévention se doivent donc de faire en sorte que l'exposition soit nettement en dessous du niveau où vont apparaître les dommages » (Health Safety Executive de Grande-Bretagne). (p.7).

La pratique internationale nous apparaît proposer une approche particulièrement intéressante à cet égard, distinguant trois « niveaux » : à l'amont, les dangers porteurs de risques ; les risques eux-mêmes ; à l'aval, les dommages causés par l'occurrence de ces risques (p.7).

³ Bien que cela ne soit pas notre propos dans cet article, il est très intéressant de noter qu'à travers les risques psychosociaux, compris comme un système complexe, c'est le management qui s'ouvre au paradigme de la complexité. Morin, E. (1977). *La méthode. La nature de la nature, (t.1)*, Paris, Seuil, Points Essais.

En somme, il s'agit ici de considérer les risques psychosociaux sur trois niveaux différents : danger, risque et dommage. Nous ne pouvons être que surpris par cette proposition dans la mesure où elle ne semble, absolument pas tenir compte de la complexité évoquée précédemment ; et n'est, au final, rien de plus qu'un modèle classique du risque (probabiliste), directement issu de la prévention des risques chimiques.

Et nous sommes d'autant plus surpris de trouver ces lignes quelques pages plus loin :

Conformément à l'analyse présentée ci-dessus, nous décomposons le concept de « risque psychosocial » en considérant : à l'amont, les caractéristiques de la situation ou des conditions de travail de la personne concernée, qui peuvent constituer, pour elle, des dangers ; au médian, les risques que les réactions du sujet lui font courir face à ces dangers ; à l'aval, les conséquences dommageables que l'occurrence de ces risques fait peser sur lui. Le « risque psychosocial » est *donc* un phénomène complexe et multidimensionnel, différemment observable selon que l'on se place à l'amont, au médian ou à l'aval [...] (p.19).

Plus encore que la négation de la complexité, de la circularité ; c'est, par conséquent, la négation même de la spécificité des risques psychosociaux, évoquée plus haut, qui est latente. En effet, nous pouvons considérer le risque de chute de plain-pied de la même manière : le danger est constitué par les câbles électriques dans le passage, le risque est la chute, le dommage : la contusion au genou. Nous voyons clairement que l'ajout d'un niveau intermédiaire entre les causes et les conséquences ne constituent pas une prise en compte de la circularité, et encore moins d'une caractéristique singulière des risques psychosociaux. Si les auteurs ont mis en lumière des critères spécifiques aux « risques psychosociaux », leur modèle n'en tient absolument pas compte. Pire, ils les annihilent.

Cette contradiction est subodorée par les auteurs. Car l'articulation entre le modèle du risque et la complexité apparaît comme une tentative de résolution. La décomposition du risque en trois niveaux vient ici garantir la complexité et le caractère multidimensionnel (« *est donc* »). C'est l'utilisation du modèle du risque en trois niveaux qui établit la complexité du phénomène. Ainsi, à défaut de nier la complexité des risques psychosociaux, ils nient leur spécificité à l'égard des autres risques (professionnels ou non).

Cette réduction de la complexité à un modèle en trois niveaux, et de ce fait l'effondrement de la spécificité des RPS, offre la possibilité aux auteurs d'évoquer plus sereinement la mesure des RPS. En ramenant les risques psychosociaux dans le giron du modèle standard du risque, cela va permettre de les objectiver. Ne nous méprenons pas, il s'agissait bien de l'objectif des auteurs. Cependant, à ce stade une autre réduction se devait d'être opérée pour finir d'opérationnaliser la notion. Cette seconde limitation porte sur les nombres d'éléments inclus dans l'ensemble « risques psychosociaux ».

Du contenu de la notion de risques psychosociaux

Le second aspect des risques psychosociaux, potentiellement problématique pour les auteurs, se trouve être le nombre d'éléments composant cet ensemble : harcèlement, stress, violences... Les auteurs vont choisir de les réduire à la seule notion de stress. Ce choix n'est pas arbitraire, les

auteurs évoquent de nombreuses raisons le justifiant. Toujours est-il qu'il s'agit d'une seconde dimension de la notion de complexité qui est ici écartée.

Nous prenons le parti de ne pas nous attarder sur les éléments invoqués pour justifier de cette réduction sur le contenu de la notion de risques psychosociaux. Néanmoins, il semble pertinent de se pencher sur les implications de cette réduction.

Tout d'abord, il convient de préciser que les auteurs n'opèrent pas une réduction ontologique de la notion de risque psychosocial à celle de stress. En somme, ils ne prétendent pas que le stress soit le seul risque psychosocial existant. Leur principe de réduction est guidé par un souci méthodologique et par leur objectif : mesurer les risques psychosociaux.

La cohérence du contenu même de la notion de risques psychosociaux est ici en question. La spécificité de certains les rendant particulièrement délicate à mesurer, tout au moins pas dans le cadre de ce rapport. N'est-ce pas ici une négation à peine cachée de la pertinence du concept de risques psychosociaux ? De plus, la mesure des risques psychosociaux est ramenée à la mesure du stress uniquement. Or, il est évident que prétendre mesurer un tout par la mesure d'un seul de ses éléments est insuffisant sur le plan scientifique.

Si nous comprenons la nécessité d'opérer des réductions pour élaborer la mesure d'un concept, nous comprenons moins la volonté de mesurer pour établir l'existence d'une notion. Le procédé revient à faire le diagnostic d'une pathologie sur la base d'un effet de la thérapeutique. Autrement dit, il s'agit d'une tumeur cancéreuse car elle diminue sous l'effet de la radiothérapie.

Cette seconde réduction finit d'offrir la possibilité de mesurer les risques psychosociaux. Mais le tribut à payer est conséquent : utilisation d'un modèle standard du risque et limitation à la notion de stress. Selon nous, cela constitue le passage d'un ensemble complexe à une notion simpliste.

Enfin, nous pourrions considérer une troisième réduction d'ordre terminologique, ou pour être plus exact, l'établissement d'une synonymie entre psychosocial et professionnel.

L'objectif n'est pas seulement de mesurer l'intensité du trouble psychique éventuel dont souffrirait le sujet, mais son état de trouble psychique dans cet environnement social particulier qu'est le lieu et les circonstances de son travail : la dimension psychosociale (p.16).

Sans nous étendre sur ce dernier aspect, nous souhaitons simplement relever que le travail ne saurait être équivalent à la dimension psychosociale. Si le travail comporte une dimension psychosociale, entendu comme au croisement de la vie psychique et de la relation à autrui ou à un groupe d'individus, toute situation à dimension psychosociale n'est pas une situation de travail. Cette ambiguïté demanderait à être définitivement levée.

Ainsi, les réductions opérées sont lourdes de conséquences dans l'appréhension et l'étude des risques psychosociaux, aujourd'hui encore. C'est sur ce point que nous nous interrogeons dans la section suivante.

Pour l'abandon des risques psychosociaux ?

Conséquence d'une mesure

Comme nous l'avons mentionné dès le début de notre article, le choix du rapport Nasse-Légeron n'est pas anodin. Son caractère princeps a, que nous le voulions ou non, marqué l'orientation prise par l'étude des risques psychosociaux. Cette frénésie de la mesure constitue, de notre point de vue, l'une des difficultés majeures, et certainement rédhibitoire, des risques psychosociaux au travail.

Premièrement, elle enferme les recherches sur cette unique finalité, et n'offre aucunement la possibilité d'une réflexion sérieuse⁴ et rigoureuse sur la notion. Cette absence conduisant à une mesure plus que réductrice des risques psychosociaux car, en réalité, la seule mesure réalisée concerne le stress au travail. Il serait d'ailleurs mal venu de nier l'importance d'une définition conceptuelle claire des risques psychosociaux au travail. En l'absence de celle-ci, au risque de nous répéter, la validité de la mesure est aléatoire. Ou alors, faut-il reconnaître que la seule mesure fiable existant se limite au stress ?

Deuxièmement, ce désir évaluatif conduit à une démarche hygiéniste sur la base d'un modèle toxicologique⁵. Cet aspect est, d'ailleurs, criant dans le modèle du risque sous-tendant l'évaluation des risques psychosociaux au travail. La dimension subjective est encore niée par l'utilisation d'un modèle objectif du risque⁶ issu de la prévention des risques physiques.

Enfin troisièmement, nous observons une véritable « quantophrénie »⁷ sur un concept qui, potentiellement, devrait ouvrir une porte sur la subjectivité, à la prise en compte de la dimension humaine du et au travail. Ainsi, les risques psychosociaux au travail se trouvent happés dans une logique gestionnaire et évaluative difficilement conciliable avec la dimension humaine⁸, et cédant le pas à la barbarie⁹.

Il est intéressant que la question de la méthode de l'étude des risques psychosociaux soit toujours d'actualité. L'une des préconisations du rapport Nasse-Légeron était la création d'un collège d'experts qui

« exerce la responsabilité de mobiliser l'ensemble des informations existantes et nouvelles rendues disponibles, et qu'il informe l'ensemble des acteurs concernés de l'état d'avancement des opérations entreprises en établissant, à l'intention du Gouvernement et des partenaires sociaux, un rapport annuel

⁴ Raybois, M. (2010). « « Les risques psychosociaux » : question de santé ou déni de cette question ? », *Nouvelle revue de psychosociologie*, 10(2).

⁵ Clot, Y. (2010). *Le travail à cœur. Pour en finir avec les risques psychosociaux*. Paris, La Découverte.

⁶ « De ce fait, je voudrais insister sur un souci : celui du développement de plans d'action en entreprise fondés sur ces modèles « toxicologiques » d'exposition et de prédiction du risque, où la préoccupation de dépistage débouche sur des protocoles de détection et d'accompagnement des personnes en difficultés. Le modèle de la veille sanitaire, en passant de l'épidémiologie au management direct du travail, est « touché » par ce transfert. De l'un à l'autre, c'est à une renaissance de l'hygiénisme que nous assistons, avec sa volonté de cautériser les conflits. Sous cet angle, le prototype de la surveillance sanitaire, devenu dans l'entreprise réelle « cellule de veille » destinée à repérer les « signaux faibles » de la fragilité, mérite d'être regardé pour ce qu'il est : un renversement risqué, au-delà du court terme, pour la santé au travail ». Clot, p.129.

⁷ Gaulejac, V. de, (2005). *La société malade de la gestion*. Paris, Seuil, Points Economie.

⁸ Gaulejac, V. de, (2011). *Travail, les raisons de la colère*. Paris, Seuil, Economie humaine.

⁹ Henry, M. (1987). *La Barbarie*, Paris, Grasset, Biblio Essais.

consacré «à la détermination, la mesure et le suivi du risque psychosocial au travail » (p. 40).

Ce collègue a désormais livré son rapport final, il est pour nous intéressant de voir comment les conséquences susmentionnées sont révélées et prises en compte, de quelle manière elles sont dépassées, ou au contraire sont pérennisées.

Des avancées significatives

Indéniablement, le rapport du collège d'expertise constitue une étude rigoureuse de la thématique des « risques psychosociaux » au travail.

Des risques aux facteurs

Le titre annonce d'emblée un nouveau point de vue : *Mesurer les facteurs psychosociaux de risque au travail pour les maîtriser*. Bien que le terme ne soit pas conservé tout au long du document, cela présage d'un déplacement de l'objet de la mesure, et surtout d'un déplacement de la dimension psychosociale. Ainsi, la prétention n'est pas de mesurer, en soi, l'ensemble hétérogène « risques psychosociaux » mais les facteurs psychosociaux favorisant la survenue de pathologies physique ou mentale.

Ce n'est donc plus le risque qui porte la marque du psychosocial, mais les facteurs susceptibles d'accroître l'altération de la santé. Pour mettre plus en lumière l'importance de ce changement, il convient de définir précisément le risque :

« Le concept de risque fait référence au lien entre des expositions à des facteurs de risque d'une part et des dommages d'autre part. L'idée de mesurer uniquement les dommages doit être écartée parce que ces dommages ne sont pas spécifiques, qu'il s'agisse de troubles de la santé mentale, physique ou sociale. La question qui se pose est celle de mesurer uniquement les facteurs de risque ou de mesurer à la fois les expositions et les préjudices. » (p. 32)

Ainsi, le risque est le produit d'une exposition à un ou des facteurs de risques et de sa ou ses conséquences sur l'individu. La définition indique clairement que les dommages ne sont pas spécifiques et, de ce fait, ne peuvent pas prétendre au vocable psychosocial. Seuls les facteurs de risque sont susceptibles de porter la marque du psychosocial. La conséquence logique est que la notion de risque psychosocial n'a pas de raison d'être : ce n'est pas le risque en tant que relation, lien qui porte une spécificité (cela aurait pu l'être si les deux éléments le composant possédaient cet attribut) mais uniquement le facteur de risque.

Si nous prenons le problème à partir des définitions des risques psychosociaux indiquées dans le rapport, nous nous rendons compte que la conclusion est la même:

« les risques psychosociaux seront définis comme les risques pour la santé mentale, physique et sociale, engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental » (p.31).

Dans cette citation, il est évident que ce qui restreint le champ de la définition du risque psychosocial, ce n'est pas les conséquences en termes de santé mentale, physique et sociale, mais

bien « les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels ». La seconde définition apportée confirme cette non-spécificité des conséquences, et admet le manque de précision de la notion :

« Le Collège admet que la notion de risques psychosociaux demande à être précisée. Toutefois, de nombreux travaux scientifiques soutiennent l'idée que des facteurs socio-économiques, notamment organisationnels, interagissent avec le psychisme des travailleurs et que cette confrontation a un impact sur la santé mentale, physique et sociale de ces travailleurs » (p.41).

Il est curieux de constater que tous les éléments démontrent l'incohérence du terme de risque psychosocial, néanmoins, ils ne sont à aucun moment indiqué comme tel. L'appel aux travaux scientifiques ne constitue pas une preuve du bien-fondé de cette notion de RPS. Car, une fois de plus, ce sont les facteurs qui peuvent être qualifiés comme tel. En effet, il n'existe au final que peu de littérature scientifique à proprement parlé sur les risques psychosociaux. La plupart du temps les études portent la mention de facteurs psychosociaux. Par conséquent, l'abandon de la notion de risque psychosocial serait ici légitime.

La dimension interactive

Le rapport augure un virage dans l'approche de la problématique. La notion d'interaction laisse entrevoir la sortie d'une approche « toxicologique » de la dimension psychosociale du travail. Dans le rapport Nasse-Légeron les facteurs de risques constituaient des « nuages » susceptibles d'atteindre, d'affecter le salarié et sa santé. Il est alors jeté dans une passivité qui ne lui laissait pas d'autres choix que de subir les « risques psychosociaux ». Le salarié était projeté dans une position d'objet voué à être contaminé, porteur du virus.

Ce rapport développe plus précisément la dimension interactive avec le salarié. Ainsi, il est mis en avant que la présence de ces facteurs n'implique pas nécessairement une passivité du sujet, il est en capacité de réagir, de modifier son environnement en conséquence. Toutefois, l'interaction se limite au fonctionnement mental, au psychisme. Nous remarquerons cette interaction limitée ne constituent pas, de notre point de vue, une caractéristique du risque de psychosocial. Ce serait considérer que les conditions physiques et matérielles de travail n'interagissent pas avec le fonctionnement mental du salarié. Or, le travailleur est en interaction permanente avec son environnement physique de travail, il constitue, en partie¹⁰, son « milieu de travail »¹¹. Manifestement, la conception de l'homme au travail reste bridée à un homme psychologique sans épaisseur corporelle pour lequel les conditions matérielles n'existent pas. Autrement dit, la découpe artificielle opérée par les risques psychosociaux (et les risques physiques) engendre un homme « émiétté » au travail : un homme psychologique et un homme physique dans le plus pur dualisme.

En fait, nous ne pouvons que regretter l'ambiguïté qu'entretient le rapport avec la notion de risques psychosociaux. Le titre lui-même amorce un changement et une approche plus rigoureuse de la dimension psychosociale du travail en la circonscrivant à des facteurs. Là où la conséquence logique aurait été de proposer d'abandonner cette terminologie, les auteurs l'entretiennent. Nous dirions

¹⁰ Si nous indiquons « en partie », c'est qu'une autre partie de ce milieu renvoie aux conditions socio-économiques, organisationnelles et relationnelles, à savoir les facteurs psychosociaux.

¹¹ Clot, Y. *Op.cit.*

presque malgré eux, car lorsqu'il aborde la question de la mesure, c'est une nouvelle rupture avec le rapport Nasse-Légeron qui s'opère.

De la question de la mesure

Dans ce rapport la question de la mesure devient moins prégnante. Dès les premières pages, le ton est donné :

« Se borner à un suivi statistique sans réaliser d'observations qualitatives risquerait donc de conduire à des utilisations des statistiques manquant de pertinence » (p.15).

La pertinence d'un modèle statistique des « risques psychosociaux » est grandement remise en question :

« Le Collège reconnaît que le psychisme humain a un fonctionnement complexe, que les modélisations statistiques ont du mal à prendre en compte. De même, le travail est une activité complexe, donc difficilement modélisable, au même titre d'ailleurs que d'autres activités humaines. Cependant, les modèles statistiques mettent bien en évidence les conséquences sur la santé d'un certain nombre de caractéristiques du travail. » (p.42)

Ainsi, la complexité impose ici une limite à la mesure, il n'est plus question de la contraindre, de la réduire afin de la rendre mesurable aisément. Il s'agit d'un passage d'une complexité déclarée mais inconséquente à une complexité comme limite. Une juste valeur lui est redonnée. De plus, nous assistons à un dédoublement de la complexité : sur le psychisme et sur l'activité de travail, qui réduit considérablement la portée des statistiques dans l'étude risques psychosociaux au travail. Seuls les facteurs de risques deviennent de ce fait appréhendable. Par conséquent, la mesure se trouve circonscrite aux caractéristiques environnementales du travail. Il n'est plus question de mesurer un risque pour l'individu mais un facteur extérieur à l'individu, ou plus précisément la perception d'un facteur extérieur.

Une nouvelle importance est donnée au discours des travailleurs :

« L'interrogation directe des travailleurs est la forme optimale, bien qu'imparfaite, de recueil d'information sur les facteurs psychosociaux de risque au travail » (p.14).

Il ne s'agit pas de compléter la passation d'un questionnaire par des entretiens avec les salariés afin d'obtenir des données qualitatives complémentaires. Les auteurs du rapport renversent cette perspective. Les rencontres, l'écoute du discours, l'observation des pratiques du travail deviennent centrales. Ainsi, la visée essentiellement métrique du premier rapport, où l'appréhension des « risques psychosociaux » se réalise par la mesure, est abandonnée au profit d'une orientation où les facteurs de risque liés au travail s'inscrivent dans un vécu, une chair.

Conclusion

« Dans le cas des sciences humaines au contraire, la mise hors-jeu de la subjectivité ne signifie rien de moins que l'exclusion de ce qui en l'homme constitue son essence propre » (Henry, p.133)¹²

Les risques psychosociaux au travail sont la représentation actuelle de l'éviction de la notion de sujet dans l'étude de l'homme au travail. Aborder la question des risques encourus par l'homme au travail sous l'angle d'un modèle toxicologique, dans lequel l'homme est exposé à une plus ou moins grande quantité de toxiques, relève à la fois d'une extension de l'étude des risques chimiques et d'une négation du pouvoir d'agir de l'homme dans son activité de travail. Certes, ce modèle semble s'effriter, c'est du moins ce que nous laisse supposer la lecture du rapport *Mesurer les facteurs psychosociaux de risque au travail pour les maîtriser*. Cependant, à défaut d'avoir une véritable conception de l'homme au travail, nous assistons à une prise en compte des risques du travail duale : les risques d'un homme physique et les risques d'un homme psychologique.

De plus, cette persistance dans l'utilisation de la notion de risque pour évoquer la dimension psychique de l'homme au travail renvoie inmanquablement à une psychopolitique¹³, à une gestion de la dimension subjective au travail afin d'éviter le risque. Le paradoxe se fait alors de plus en plus prégnant. Là où l'activité, contrainte par une logique de gestion-comptable, de rationalisation des coûts, élimine la possibilité d'inscription de la subjectivité, une contrainte identique est appliquée à ses conséquences. Ainsi, le sujet n'échappe plus à la logique gestionnaire, voire comptable. Il se trouve irrémédiablement happé par une politique du chiffre et de la procédure, le réifiant toujours un peu plus.

Toutefois, évoquer ce fait comme un élément nouveau dans l'histoire de l'homme au travail est prématuré. Ce qui semble tout à fait récent, c'est l'intensité de ce phénomène. Retracer la généalogie des « risques psychosociaux » nous éclairerait sur, d'une part, son importance actuelle dans le champ du travail - En somme, quelles sont les conditions qui ont rendu possible la prise en compte de la souffrance au travail ? - ; d'autre part, sur la difficulté à abandonner cette terminologie trompeuse car replaçant la santé au travail comme une dimension objective consistant en un évitement du risque¹⁴.

Il convient désormais de s'interroger sur les raisons d'une disparition : celle de la subjectivité au travail.

¹² Henry, M. *Op. Cit.*

¹³ Heller, T (2005) « De l'anatomopolitique à la psychopolitique », *Études de communication* [En ligne], 28, mis en ligne le 03 novembre 2011. URL : <http://edc.revues.org/index265.html>

¹⁴ Raybois, M. (2010). « « Les risques psychosociaux » : question de santé ou déni de cette question ? », *Nouvelle revue de psychosociologie*, 10(2).